



VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 Janvier 2013

DOSSIER N° 17 :

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS AVEC L'ACADÉMIE JEAN
SEBASTIEN BACH
AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 Janvier 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, Mlle MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. QUANCARD (à Mlle MACERON-CAZENAVE), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), M. FARGEON (à MME SOULAT), MME TRAORE (à M. JALABERT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ)

Absent :

Secrétaire : M. VALLEIX

**DOSSIER N° 17 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC
L'ACADÉMIE JEAN SEBASTIEN BACH
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/01/2013
Publication : 28/01/2013

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du Bouscat souhaite soutenir l'action de l'Académie Jean Sébastien Bach dans le champ de ses activités de diffusion musicale à travers l'organisation de concerts notamment à l'Ermitage-Compostelle. Pour ce faire, elle entend s'appuyer sur les compétences des membres bénévoles de l'Académie « Jean Sébastien Bach ».

A ce titre, l'Académie Jean Sébastien Bach, créée le 15 juin 1999 et qui a pour objet social de favoriser, auprès d'un très large public, la connaissance et la promotion de l'œuvre, de la vie de Jean-Sébastien Bach et des musiciens de son temps ; est en mesure de proposer l'organisation de concerts, de conférences, de colloques, des expositions, des visites et des voyages de nature à réaliser cet objectif, faisant appel à tous concours pouvant y contribuer et notamment aux membres de l'association qui ont en commun l'amour de l'œuvre de ce grand compositeur.

La Ville du Bouscat souhaite soutenir l'action de cette association. La présente convention a pour but d'établir les obligations et les responsabilités respectives de la commune et de l'association.

Pour mémoire, en séance du conseil municipal du 7 février 2012, une subvention de fonctionnement de 6 100 euros lui a été octroyée, pour l'année 2012, montant inchangé pour 2013.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention annexé,

Considérant que l'intérêt local le justifie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article unique : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée avec l'Académie Jean-Sébastien BACH.

Fait et délibéré le 22 Janvier 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET